

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Roubaix (59100)

Réponses de Christian Carlier, au nom de la liste « Roubaix en Vert et Solidaire »

– le 06/03/2020 à 12:10 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Ce plan vélo définira les axes prioritaires à traiter pour faciliter les déplacements des Roubaisiens de l'ensemble des quartiers vers le centre-ville. Pour cela, un apaisement de la circulation automobile sera nécessaire. Ce plan vélo inclura un volet communication.

Ce plan permettra de traiter l'ensemble des points durs identifiés par l'ADAV et les usagers dans le baromètre 2019.

Il fixera des objectifs mesurables en matière d'aménagements, de pollution atmosphérique, de part modale du vélo et de la marche. Enfin, il définira les indicateurs qui seront publiés régulièrement.

Le plan Vélo sera co-construit par un comité Vélo incluant les usagers du vélo volontaires, l'ADAV et les associations roubaisiennes promouvant les mobilités douces.

Ce plan Vélo aura pour objet de faciliter les déplacements des cyclistes, depuis chaque quartier vers le centre-ville, mais aussi d'un quartier à l'autre.

La priorité de ce plan Vélo sera de traiter les points durs particulièrement dangereux signalés par l'ADAV et les usagers dans le baromètre 2019, il s'attachera notamment à sécuriser les carrefours, là où les voies cyclables s'arrêtent souvent, alors que c'est à ces endroits que les cyclistes sont le plus en danger. Sécuriser les trajets des cyclistes dans leur continuité est une priorité.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Un groupe travail vélo (GTV) réunira régulièrement les élus de la ville, les techniciens municipaux et métropolitains et l'association Droit au vélo.

Désigner l'élu en charge des mobilités actives et des PMR comme élu communautaire pour permettre la prise en compte du vélo comme solution de déplacement complémentaire aux transports en commun au niveau métropolitain.

Le groupe de travail Vélo réunira régulièrement des élus de la Ville, des techniciens municipaux et métropolitains, l'association Droit au vélo, ainsi que les associations roubaisiennes promouvant le vélo, que se soit pour son usage, son éducation pour les enfants et les adultes, sa réparation, sa récupération et son recyclage.

Ce groupe de travail Vélo se réunira au moins cinq fois par an, et sera complété de diagnostics sur le terrain.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Bien sûr.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer un réseau express vélo métropolitain qui reliera les principales communes de la métropole lilloise. Il devra être connecté au centre-ville de Roubaix.

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : rue pierre de roubaix, Avenue Motte, avenue des nations unies, boulevard gambetta.

Très favorable, les pistes cyclables larges, continues et sécurisée, séparées physiquement des piétons et des véhicules motorisés sont à aménager dès que c'est possible, surtout sur les grands axes. Le nouvel aménagement de ces grands axes pourra prendre exemple sur le boulevard de Cambrai, où la voie cycliste est séparée de celles des véhicules motorisés. L'objectif est de séparer les voies cyclables des trottoirs également, chaque fois que cela est possible. A défaut, des bandes cyclables seront créées.

Action n°6 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : La gare de Roubaix, le musée de la piscine, la villa Cavrois, l'hôtel de ville, la condition publique, le musée de la manufacture, le parc barbieux, le vélodrome, l'usine...

L'avenue Jean-Lebas qui dessert l'Hôtel de Ville, la gare de Roubaix et le musée La Piscine mérite d'être réaménagé pour sécuriser les cyclistes ; sa configuration actuelle permettrait de créer des voies de bus et cyclables séparées des véhicules motorisés individuels.

L'espace sur le trottoir devant la salle Watremez pourrait accueillir des stationnements pour les vélos.

D'autres pôles d'attractivité de la vie quotidienne, tels que les écoles, collèges et lycées, les universités, les centres sportifs et les piscines, doivent aussi bénéficier d'itinéraires cyclables.

Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Tourcoing, Wattrelos....

Action n°8 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Favorable, il en va de la sécurité, et non pas seulement du bien-être des cyclistes.

Nous serons également vigilants à ce que les voies cyclables ne soient pas des marges de manœuvre lors de travaux effectués sur le reste de la voirie.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Cette réflexion autour du plan de circulation globale sera menée en concertation pour appliquer des changements cohérents avec les demandes des habitants et des usagers, en fonction des aménagements actuels et réalisables, selon un calendrier qui permette à chacun de s'adapter aux modifications de circulation, et aussi au groupe porteur de s'appuyer sur les réactions des usagers pour proposer de nouvelles modifications du plan de circulation.

Des pistes de réflexion d'aménagement seront proposées et débattues au sein du groupe de travail Vélo, telle que la généralisation des doubles sens cyclables dans les rues à sens uniques motorisées, la limitation de la circulation motorisée devant les écoles lors des entrées et sorties des élèves, l'extension d'une zone 30 en centre ville.

Des études ont montré que, alors que des commerçants craignaient pour leur chiffre d'affaire lors de l'aménagement de rues commerçantes en voies piétonnes ou en circulation apaisée, ces aménagements créent une augmentation de la fréquentation.

Action n°10 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. exemple : L'avenue motte, l'avenue des nations unies, le boulevard gambetta...

Réaménager les avenues et boulevards qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies permettra de réduire le risque d'accident, notamment sur l'avenue des Nations-Unies particulièrement accidentogène ces dernières années. Ainsi, le passage de 2x2 voies en 2x1 voies permettra une circulation apaisée des véhicules motorisés.

Cet aménagement pourra également concerner le boulevard de la République, permettant de replacer les bandes cyclables sur la chaussée, alors qu'actuellement elles sont sur le trottoir, mais sans continuité du fait d'une bouche de métro, de présence d'arceaux vélo et d'une sortie d'ascenseur desservant le métro.

Les autres avenues et boulevards concernés par ce réaménagement sont Gambetta, Brame, Motte, Salengro, Delory, Belfort, Lebas.

Action n°11 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Nous serons attentifs à ce que les aménagements permettant la réduction de la circulation à 30 km/h, déjà réalisés et qui seront réalisés, soient conformes à la réglementation. Nous pensons aux plateaux surélevés trapézoïdaux, dont les pentes de rampants (normalement de 5 à 10%) sont souvent trop anguleux, ce qui peut être délétères pour les bas de caisses des voitures, et dangereux pour les vélocistes, surtout en temps de pluie.

http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/12353/125404/file/ralentisseurs_CG06.pdf

Nous veillerons à systématiser la visualisation des passages piétons par des bandes blanches peintes au sol dans les zones limitées à 30 km/h. En effet, dans les zones limitées à 30 km/h les piétons sont prioritaires ; hors l'absence réglementaire de peinture blanche au sol peut générer un conflit d'usage.

Action n°12 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Oui !

Actuellement les limitations à 30 km/h aux abords des écoles partent d'un bon sentiment, cependant, d'une part ces limitations sont inutiles en dehors des heures d'école (alors même qu'elles restent obligatoires), d'autre part elles ne sont pas toujours respectées, et de plus elles n'empêchent pas un risque de conflit avec les piétons (stationnement sur les trottoirs et les pistes cyclables). Et de ce fait, cela ne montre pas un bon exemple à nos enfants.

Nous proposerons de limiter la circulation motorisée dans les rues où se trouvent une école lors des entrées et sorties des enfants. Les écoles se situent à proximité des habitations, et par cette mesure nous voulons inciter les familles à venir à l'école à pied et à vélo. Ce qui enverra un message positif aux enfants, et contribuera à prendre et à garder de bonnes habitudes.

De fait, en dehors des heures d'écoles, notamment le dimanche et pendant les vacances scolaires, les rues où se trouve une école auront le même régime de circulation que les rues avoisinantes.

Action n°13 : je m'engage

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Le régime de stationnement payant actuel est à continuer, de façon à permettre une rotation des véhicules stationnés en centre ville et à proximité des commerces, et aussi dans l'objectif d'inciter les personnes à utiliser le covoiturage, les transports en commun, les mobilités douces et la marche à pied, toutes ces mobilités contribuant à éviter les pollutions atmosphérique, odorante, sonore et visuelle.

Nous serons attentifs à ce que l'information et la verbalisation pour stationnement gênant et dangereux soit effective, et si besoin la mise en fourrière des véhicules. Les véhicules ne doivent pas mettre en danger les piétons, les personnes à mobilité réduite, les enfants en poussette, les cyclistes.

La question du stationnement des résidents fera l'objet d'une étude à part.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé en gare de Roubaix, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Nous constatons que des arceaux vélos viennent d'être posés devant la gare de Roubaix alors qu'ils en existent déjà au même endroit, et qu'ils sont tous très peu utilisés. Pourquoi ce choix et cette dépense inutile ?

Il existe plusieurs types de stationnement vélo différents, selon les usages et la configuration des lieux. Nous enquêterons sur la demande des cyclistes voyageurs en train de façon à adapter le stationnement vélo. <https://programme-alveole.com/>
<https://www.fub.fr/velo-ville/stationnement/stationnement-espaces-publics>

Action n°15 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Nous actons la pose d'arceaux vélo durant la mandature actuelle, tout en ne comprenant pas pourquoi certains doivent attendre pour l'installation d'arceaux vélos à proximité de leur structure (salle Watremez, pôle ressource jeunesse Deschepper, salle de sport Pays...), ou de leur commerce (tout le long de l'avenue Jean-Lebas, Grand rue, rue Sébastopol...). Nous accélérerons et harmoniserons les solutions de stationnement des vélos dans les quartiers et le centre ville. Notamment nous proposerons la pose d'arceaux vélo en amont des passages piétons, devant l'interdiction du stationnement des véhicules motorisés dans les cinq mètres devant les passages piétons.

Action n°16 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Notamment, des box à vélos seront proposés aux habitants de maison dans laquelle le stationnement du vélo est impossible. Ces box à vélo permettent de mutualiser le stationnement des vélos de plusieurs voisins, à proximité de l'habitat, en toute sécurité, et protégés des intempéries.

Action n°17 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

L'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons ne doit pas se limiter aux nouveaux aménagements, mais doit se généraliser au plus tôt de façon à assurer la sécurité des piétons en améliorant leur visibilité lorsqu'ils s'approchent et s'engagent sur les passages piétons.

Action n°18 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Nous soutiendrons le principe de renouvellement d'aide individuelle aux niveaux métropolitain et national, et nous porterons l'effort de la commune sur l'aide aux associations qui vendent à moindre coût des vélos d'occasion par récupération et recyclage.

Action n°19 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°20 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Nous consulterons les acteurs associatifs présents sur la ville en matière d'accompagnement à la mise ou à la remise au vélo, à l'aide à la réparation du vélo, à la récupération et au recyclage du vélo, à l'animation autour du monde du vélo. Des structures sont bien identifiées et connues des Roubaisiens : Busabiclou, la Maison vélo roubaisienne, l'atelier thérapeutique réparation vélo, les correspondants de l'ADAV à Roubaix. Nous nous appuierons sur l'expertise et les propositions de ces associations. La création d'une maison du vélo ne doit pas pénaliser les habitants des quartiers. Nous croyons qu'il faut également permettre à tous les Roubaisiens de bénéficier de services proches de leur domicile et de leur lieu de vie. L'ADAV possède déjà le matériel de marquage Bicycode et qui est mis à disposition à Roubaix lors de manifestations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°21 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°22 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°23 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Oui, en objectif une piste d'apprentissage par quartier.

Action n°24 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Oui, et la marche à pied c'est bien aussi.

Action n°25 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°26 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture" dans le centre ville en faisant coïncider celle-ci avec une fête du vélo

Action n°27 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". tous les ans au début du printemps.

Action n°28 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable et en renforçant les contrôles devant les écoles aux horaires d'affluence.

Oui !

Action n°29 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Oui !

Y compris à destination des cyclistes eux-mêmes pour qu'ils adoptent de bons comportements pour la sécurité de tous.

Lors de la création de double sens cyclable, les pictogrammes vélo seront systématiquement gardés dans le sens motorisé en plus de ceux peints dans le contre sens motorisé, de façon à bien informer tout le monde de la possibilité de circulation de vélos dans les deux sens de la voie. Ce double marquage au sol permettra aussi d'éviter que des cyclistes roulent à gauche de la chaussée dans le sens motorisé.

Dans les double sens cyclables déjà existants, les pictogrammes vélo seront reposés dans le sens motorisé.

Au niveau des sas vélo, il sera testé un marquage au sol spécifiant l'interdiction de l'arrêt des véhicules motorisés.

Commentaires généraux

Nous voulons que les cyclistes se sentent en sécurité lorsqu'ils roulent à vélo à Roubaix et lorsqu'ils y stationnent.

Une circulation apaisée où tous les usagers se respectent bénéficiera également aux piétons et incitera les cyclistes potentiels à se mettre ou à se remettre au vélo, quelque soit l'usage : moyen de transport quotidien pour se rendre en formation ou au travail, vers les lieux de loisirs, faire ses courses ou ses démarches administratives, se déplacer seul ou en famille, motivé par l'aspect sportif ou pour le plaisir, et pour le côté pratique de ce mode de déplacement.

Pour atteindre cet objectif, nous insistons sur l'aspect de co-construction des changements à apporter aux aménagements de la voirie. La concertation en groupe de travail Vélo réunira les usagers du vélo et les acteurs associatifs.